



Année 2018

**DELIBERATIONS n° 2018 - 37
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
- 25 septembre 2018

L'an deux mille dix huit
Le 2 octobre 19 heures.

Date d'affichage
- 25 septembre 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire sous la Présidence de
Monsieur Pascal BARON, Maire,

Nombre de Conseillers
- en exercice : 12

Etaient présents :

- présents : 7

- Yves MESSIN – Jean-François LATURAZE - Alain
DAVOINE – Claude DEBORDEAUX -
● Nicole BONNET – Madeline ORIA

- votants : 9

Etaient absents :

Jean-Jacques BONNET avec pouvoir N.BONNET
M.DELAHAYE sans pouvoir – Y.HUET avec pouvoir
C.DEBORDEAUX – J-C.DECOSTER sans pouvoir –
C.OTERO sans pouvoir

**8.1 COP 21 locale Accord de Rouen pour le climat -Propositions d'engagements de la
commune de Freneuse :**

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des
objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose
d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL :

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, fioul...) sur
l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les
travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. Sollicitation de l'assistance du Conseil en Energie Partagé de la Métropole pour la réalisation
d'un pré-diagnostic énergétique de la Mairie
3. Renouvellement progressif des éclairages intérieur des bâtiments et passage aux LED, avec
suppression prioritaire des équipements énergivores (néons et halogènes).

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse

☎ 02.35.77.38.50 - 📠 02.35.77.28.73

Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

ECO-CONSTRUCTION :

4. Dans le cadre de la réhabilitation complète de l'École des Cygnes, comprenant la construction d'un espace jeunesse et culture ainsi que la rénovation thermique des façades extérieures de l'école, intégration des critères suivants :

- Utilisation de matériaux bio-sourcés par la réalisation d'une charpente, de façades, de bardages et de plafonds en bois labellisé FSC ou PEFC,
- Attention particulière sur la qualité de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe structurelle et de la membrane pare-vapeur,
- Installation d'éclairages performants de type LED et de détecteurs de présence,

5. Réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble « Mille club ». Dans une optique d'aide à la décision des élus, formulation de prescriptions correspondant suivantes :

- Rénovation légère, permettant de réduire partiellement la consommation énergétique des bâtiments.

ENERGIES RENOUVELABLES

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR :

7. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

MOBILITE :

8. En partenariat avec la Métropole, création d'une passerelle en bois et/ou acier, permettant de relier le Chemin de Halage à l'Île du Chevalier via une voie dédiée aux modes actifs (piétons et cycles). Inscription du projet au Schéma Directeur des Modes Actifs en cours d'élaboration.

9. Lors du prochain renouvellement, et acquisition éventuelle par la commune d'un véhicule électrique visant à remplacer l'actuel Kangoo thermique de la flotte municipale.

ALIMENTATION – AGRICULTURE :

10. Dans le cadre du renouvellement du marché de prestation de la restauration scolaire prévu en 2019, intégration d'un objectif minimal de 10% de produits Bio et/ou Locaux (l'objectif étant de se rapprocher de l'objectif de 20% à atteindre d'ici 2022, selon la Loi).

11. Mise en place d'un potager éducatif à l'école de Freneuse.

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse

☎ 02.35.77.38.50 - 📠 02.35.77.28.73

Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS :

12. Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et application du Zéro phyto au cimetière et sur les terrains sportifs.

SENSIBILISATION :

13. Eco-labellisation d'une première manifestation culturelle ou sportive en 2018, puis élargissement à la plupart des manifestations organisées ou co-organisées par la ville d'ici 2020

DECISION :

Le Conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'inscrire les engagements cités ci-dessus à l'Accord de Rouen pour le Climat.

Fait & délibéré : les Jours, Mois & An susdit
Publié le : 05 octobre 2018
Transmis à la Préfecture : 05 octobre 2018

Le Maire,

Pascal BARON



Mairie de Frenese - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Frenese

☎ 02.35.77.38.50 - 📠 02.35.77.28.73

Courriel : frenese.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.frenese76.fr